

CONFERENCE

Logement associatif en santé mentale

ASSOCIATION REGIONALE
D'AIDE A LA SANTE MENTALE
CROIX-MARINE ILE DE FRANCE



Le mardi 27 mars 2012

13h30-17h00
À l'hôpital Henri Ey,
(Groupe Public de Santé
Perray-Vaucluse),
15 avenue de la porte de
Choisy 75013 Paris
(Metro ligne 7 Porte de
Choisy)

Participation aux frais :
10 euros par personne.
A régler sur place

La psychothérapie institutionnelle a pensé la place de l'associatif dans les hôpitaux psychiatriques. Avec la politique de secteur la dynamique associative a permis de soutenir de nombreuses actions, avec et dans la cité, et en particulier des initiatives originales autour du logement.

Ces logements associatifs s'inscrivent dans le social, et non dans le sanitaire (comme les appartements thérapeutiques), ou le médicosocial (comme les appartements de coordination thérapeutique). Ils sont à même d'accueillir des personnes souffrant de troubles psychiques sévères et de répondre à des fonctions multiples et parfois ambiguës qui nécessitent d'être discutées pour chaque situation.

Après bien des menaces et des destructions de ce dynamisme associatif, sous l'impulsion du mouvement Croix Marine, ces associations se sont vues reconnues dans le cadre de la loi de 2002 pour figurer pleinement dans le code de la santé publique (art. L.3221-2). Dans cette conférence nous nous limiterons au logement associatif organisé et géré par ces associations de secteurs qui sont étroitement liées aux établissements de soins psychiatriques.

Ces associations ont permis de véritables avancées dans les stratégies de réadaptation et d'insertion sociale des patients tout en contribuant aux processus de désaliénation. Mais il faut constater actuellement l'éloignement de trop nombreuses équipes soignantes de ces possibilités associatives, et il convient de réfléchir sur certains renoncements qui risquent de priver des personnes souffrant de troubles psychiques sévères de modalités d'accompagnements thérapeutiques indispensables.

Quelle est la place aujourd'hui d'un dispositif de logements associatifs de secteurs réalisant une intermédiation locative, une intervention sociale imbriquée avec le traitement, dans le parcours de vie et de soins d'une personne qui souffre de troubles psychiques sévères ?

Bulletin d'inscription à retourner à :

ARASM IdF , Secrétariat, 52 rue Riquet, 75019 Paris ou inscription en ligne sur le site www.arasmidf.com

Nom : Prénom :

Structure :

Fédération d'aide à la
Santé Mentale
CROIX-MARINE

CONFERENCE

Logement associatif en santé mentale

ASSOCIATION REGIONALE
D'AIDE A LA SANTE MENTALE
CROIX-MARINE ILE DE FRANCE

Déroulement de la conférence

13h30

Ouverture

13h 45

« Habiter » :

Stéphane Vial (philosophe)

14h 10

« Le logement associatif dans un parcours de soin » :

Dr C. Bonnet (psychiatre, président Arasm IDF)

14h 35

« Des points de vue complémentaires » :

Mme Benmaïza, Mme Métais, Mme Planade (Paris Habitat)

M. Bonifay, (U.N.A.F.A.M.)

Mme Zoughebi, (Vice Présidente du Conseil Régional Ile de France)

15h 15

Pause

15H 30

« Réalisations actuelles : avancées, difficultés, perspectives »

Jean Paul Arveiller, (Association Erasme-Garancière, Centre hospitalier Ste Anne)

Dr Bardel, (Association Aralal),

équipe soignante du secteur G04, EPS Roger Prévot (92)

Annick Kouba (Association Jean Dublineau),

équipe soignante du secteur 93G15, EPS de Ville-Evrard

Hélène Ladieu, (association Diagonales, Centre hospitalier Sud Francilien 91)

16h 45

« Réflexions conclusives » :

Lazare Reyes (A.R.S. Ile de France)

17h

Fin de la conférence



Fédération d'aide à la
Santé Mentale
CROIX-MARINE